

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

art. 1 Le souscripteur peut résilier le contrat sans frais et sans motivation par lettre recommandée dans les 30 jours calendrier. Ce délai commence à courir à compter du jour où l'assureur a communiqué au(x) souscripteur(s) que le contrat a été conclu ou à compter du jour où le(s) souscripteur(s) a/ont reçu les conditions du contrat et les informations précontractuelles sur un support durable, si c'est plus tard.

La résiliation demandée par le(s) souscripteur(s) sortit ses effets immédiatement au moment de la notification. L'assureur rembourse toutes les sommes qu'il a reçues du/des souscripteur(s) en vertu du présent contrat. Il dispose à cet effet d'un délai de 30 jours calendrier qui court à compter du jour où l'assureur reçoit la notification de la résiliation.

art. 2 Le contrat entre en vigueur au moment de la signature par l'assureur et après le paiement d'une première et seule prime. L'assureur peut mettre à la charge du souscripteur ou du bénéficiaire tous les impôts, cotisations et charges, de quelque nature que ce soit, qui peuvent être prélevées sur le versement unique, les avoirs sur compte, le rendement des placements ou quelque versement que ce soit (y compris en cas de résiliation et de retrait).

art. 3 Le droit belge est applicable aux relations précontractuelles entre l'assureur, l'intermédiaire d'assurance et le consommateur.

art. 4 Le droit belge est applicable au contrat d'assurance, sauf stipulation contraire par les articles 28ter à 28decies inclus de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances.

art. 5 Les tribunaux belges sont compétents pour les litiges éventuels qui apparaîtraient dans le cadre du contrat d'assurance, sauf stipulation contraire par les articles 4,5,8 à 14 inclus du Règlement européen n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

art. 6 Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée au Service de médiation de Korfine sa • Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk • tél. : 056 21 61 82 • fax : 056 22 89 13 • E-mail : ombudsman@korfine.be. De plus, toute plainte peut toujours être adressée à l'asbl Service Ombudsman des Assurances • square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles • tél. : 02 547 58 71 • fax : 02 547 59 75 • info@ombudsman.as • www.ombudsman.as. Les plaintes doivent être introduites par écrit.

L'introduction d'une plainte n'entame en rien la possibilité pour l'be(s) souscripteur(s) d'intenter une procédure judiciaire.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Vos données personnelles sont traitées par Korfine sa, Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk, à des fins de gestion des clients, de gestion et d'exécution des polices, de comptabilité et de facturation, de réassurance ainsi que de marketing et de publicité personnalisée. Vos données personnelles peuvent également être transmises aux tiers qui sont impliqués dans les activités de Korfine sa. Korfine sa attache une grande importance à la protection de votre vie privée et met tout en oeuvre pour protéger et pour traiter les données personnelles qui vous concernent conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (La loi sur la vie privée). Vous avez le droit de consulter toutes les données qui vous concernent et le cas échéant, de les faire modifier ou supprimer selon les conditions prévues dans la loi. Vous pouvez toujours gratuitement vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail : info@korfine.be.

Veuillez indiquer une croix dans cette case si vous ne souhaitez pas être informé(e) des actions de Direct marketing de Korfine.